

GUIDE 2021

de la



syndicale

FO
la force syndicale

SOMMAIRE

Questions-Réponses	2
Procédure d'inscription	3
Calendrier des formations organisées à l'UD FO 44 et à l'UL de Saint-Nazaire	3
Fiches techniques stages	4
Calendrier des sessions nationales	9
Courrier de demande d'autorisation d'absence	10
Fiche d'inscription	11



Questions-Réponses

Ai-je droit à la formation syndicale ?

Réponse : Oui, tout salarié (art. L.2145-5 du Code du travail) peut bénéficier (sous certaines conditions) de la formation syndicale.

Puis-je participer à une session sans être adhérent(e) à Force Ouvrière ?

Réponse : Non. Pour bénéficier de la formation syndicale, il faut être adhérent(e) (c'est-à-dire : à jour de ses cotisations auprès du syndicat de l'entreprise).

Quand demander le congé auprès de l'employeur ?

Réponse : La demande de congé doit être adressée à l'employeur au minimum un mois avant le début de la formation.

Mon employeur peut-il refuser ma demande ?

Réponse : Oui, mais il doit justifier son refus. Cela peut être le cas quand : – le contingent annuel des jours de formation est atteint dans l'entreprise ; – il existe des raisons de service, mais l'avis conforme du comité d'entreprise est requis ; – le nombre excessif de demandes.

Suis-je rémunéré(e) pendant mon stage ?

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « **le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la**

contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10 ».

Il n'y a donc pas de perte de salaire, ni de demande de subrogation de la part des employeurs.

Les frais de déplacement, de restauration ou d'hôtellerie sont-ils pris en charge ?

Réponse : Ces frais sont pris en charge, sous conditions, par l'organisme de formation (ou le comité social et économique).

Accident en cours de stage et accident de trajet, que faire ?

Réponse : Les accidents en cours de stage et les accidents de trajet donnent lieu à réparation. La loi a étendu le bénéfice des dispositions de l'article L.412-8 du Code de la Sécurité sociale aux salariés accomplissant une session de formation dans les conditions prévues par les articles L.4616-14, L.2325-44 et L.3142-7 du Code du travail, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation.

Suis-je tenu(e) à des obligations après le stage ?

Réponse : Non, Force Ouvrière considère que l'indépendance du syndicat et la liberté individuelle sont indissociables. C'est pourquoi il appartient à chaque adhérent de décider seul si son engagement militant l'amène à prendre plus de responsabilités syndicales ou non.

Vais-je revenir à l'école ?

Réponse : Non, les stages sont animés par des militants qui utilisent les outils pédagogiques les plus modernes (powerpoint, vidéos...) dans une démarche interactive où les stagiaires progressent par eux-mêmes, dans un esprit convivial, par des discussions, des recherches individuelles et collectives...





Toutes les demandes d'inscription doivent être impérativement adressées à l'Union départementale **par le secrétaire de syndicat de base**, revêtues de sa signature et du cachet du syndicat pour accord.

L'Union départementale transmettra ces candidatures au Centre de Formation des Militants Syndicalistes (CFMS) ou au secteur confédéral concerné pour les sessions nationales.

Le stage intitulé « *Découverte FO et moyens d'action du syndicat* » est un stage de 1^{er} niveau qu'il est obligatoire de faire avant les autres.

Le stagiaire ou le secrétaire du syndicat doit demander à son employeur un congé de formation économique, sociale et syndicale **au minimum un mois avant le début de la session** par courrier. Le respect de ce délai est impératif pour ouvrir le droit à la formation. Toutefois, le stagiaire n'est pas obligé, lors de sa demande, de joindre la convocation au stage qui peut lui parvenir après ce délai.

La fiche d'inscription (ci-après, **sauf pour stage CSSCT/SSCT et CSE**) doit être remplie lisiblement et adressée à l'Union départementale de Loire-Atlantique par courrier ou par E-M@il: **sbaud@fo44.fr**.

Pour les stages se déroulant à l'Union locale de Saint-Nazaire, par courrier ou par E-M@il : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr.

Condition commune à tous les stages : être adhérent à FO, à jour de ses cotisations.

CALENDRIER 2021 - SESSIONS DÉPARTEMENTALES

Sem	Dates 2021	Intitulé du stage	Lieu	
5	Du 1 ^{er} au 5 février	Comité Social et Économique	<p>À l'Union départementale de Loire-Atlantique 2, place de la Gare de l'État 44200 Nantes</p>	
7	Du 15 au 19 février	Découverte FO et moyens d'action du syndicat		
12	Du 22 au 26 mars	Comité Social et Économique		
13	Du 29 mars au 2 avril	Découverte FO et moyens d'action du syndicat		
20	Du 18 au 20 mai	Communication orale et réseaux sociaux		
21	Du 26 au 28 mai	Je négocie		
23	Du 7 au 11 juin	Comité Social et Économique		
24	Du 15 au 17 juin	Découvrir l'économie		
25	Du 21 au 25 juin	Découverte FO et moyens d'action du syndicat		
26	Du 28 juin au 2 juillet	Santé, Sécurité et Conditions de Travail		
42	Du 18 au 22 octobre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat		
44	Du 3 au 5 novembre	Fonctionnement et outil du syndicat		
47	Du 22 au 26 novembre	Comité Social et Économique		
48	Du 29 nov. au 3 déc.	Santé, Sécurité et Conditions de Travail		
49	Du 6 au 10 décembre	Connaître ses Droits 2		
50	Du 13 au 17 décembre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat		
50	Du 13 au 17 décembre	Travail et Handicap		
12	Du 22 au 26 mars	Découverte FO et moyens d'action du syndicat		<p>À l'Union locale de Saint-Nazaire 4, rue François Marceau 44600 Saint-Nazaire</p>
42	Du 19 au 21 octobre	Je négocie		
49	Du 6 au 10 décembre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat		

Les formations en UD

■ DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT

Cette formation est incontournable, véritable porte d'entrée dans le syndicalisme Force Ouvrière. Tu y découvriras l'histoire du mouvement ouvrier, de notre organisation, mais aussi les principes qui guident l'action des militants Force Ouvrière.

Ce stage te permettra de comprendre le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Il te donnera aussi les clés pour comprendre le fonctionnement de nos structures et des Instances Représentatives du Personnel et ainsi savoir les mobiliser au mieux pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Cette formation est également celle qui te permettra d'accéder à toutes les formations que tu trouveras dans ce catalogue.

Méthode pédagogique

- Appropriation de la connaissance par des travaux de recherche individuelle et collective
- Discussions et échanges

Programme

- Rapport des forces dans l'entreprise • Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du travail syndical
- L'actualité sociale, économique et syndicale



Nombre de stagiaires : 12 min - 20 max

Durée du stage : 5 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique et UL de Saint-Nazaire

Prérequis : Être adhérent Force Ouvrière et manifester un intérêt pour l'action syndicale.

■ FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT

Connaître et comprendre le fonctionnement du syndicat est indispensable pour mener correctement l'action syndicale dans l'entreprise ou l'administration.

C'est pourquoi, dans ce stage, il est question de découvrir des statuts types du syndicat, d'acquérir les bases de la trésorerie et de maîtriser la communication orale.

À travers l'étude indispensable des statuts, tu découvriras les bases légales du syndicat mais aussi le rôle et le fonctionnement de ces instances. Il est essentiel de les connaître et de les respecter afin de permettre à chaque adhérent de trouver sa place et ainsi de militer efficacement.

Méthode pédagogique

- Étude des statuts types de syndicats
- discussions et échanges

Programme

- Les statuts du syndicat
- Les structures de l'organisation
- Les instances de l'organisation
- La trésorerie
- Faire connaître l'action du syndicat

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max

Durée du stage : 3 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique

Prérequis : Être adhérent Force Ouvrière et manifester un intérêt pour l'action syndicale et avoir effectué la stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat »

Les formations en UD

■ JE NÉGOCIE

La négociation est un mot qui est couramment utilisé lorsque l'on est délégué syndical, c'est d'ailleurs l'une des fonctions prédominantes aujourd'hui.

La négociation est également un mot plein de mystère, quelle recette miracle pourra nous permettre d'obtenir plus de la part du patron ?

Dans ce stage, tu apprendras à construire les conditions qui pourront te permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

Une méthodologie te sera également enseignée, elle te permettra de bien préparer ta négociation, car s'il y a un seul secret pour la «réussite» d'une négociation, c'est bien de la préparer. acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter.

Méthode pédagogique

- Études de cas
- Mise en situation
- Échanges

Programme

- Faire un état des lieux dans l'entreprise
- La revendication
- La négociation, avant, pendant, après



Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max

Durée du stage : 3 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique et UL de Saint-Nazaire

Prérequis : Avoir effectué le stage «*Découverte de FO et moyens du syndicat*», ainsi que le stage «*Fonctionnement et outils du syndicat*». S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

■ DÉCOUVRIR L'ÉCONOMIE

L'économie est devenue incontournable dans le débat public. Sous le prétexte de «règles» économiques, les gouvernements successifs tentent de justifier l'injustifiable.

Toutes les réformes de ces dernières décennies ont été menées sous le prisme... de l'économie.

Il est donc important pour les militants Force Ouvrière d'appréhender et de s'approprier des notions élémentaires de cette discipline.

Ainsi, un militant qui aura suivi ce stage pourra comprendre et expliquer les orientations essentielles de la confédération et construire des revendications dans l'entreprise afin de les négocier.

Méthode pédagogique

- Appropriation de la connaissance par des travaux de recherche individuelle et collective
- Discussions et échanges

Programme

- Qu'est-ce que l'économie ?
- Quels sont les besoins économiques de l'individu ?
- Le terrain économique

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max

Durée du stage : 3 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique

Prérequis : S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE.

Les formations en UD

■ CONNAÎTRE SES DROITS I

Lorsque l'on vient en aide aux collègues, il est important de pouvoir se fonder sur la réglementation et la législation.

Ce stage t'aidera à mieux appréhender le Code du travail et la convention collective.

L'objectif est donc que tu puisses plus facilement rechercher les informations dont tu as besoin dans le Code du travail et la convention collective dans ton activité quotidienne de syndicaliste.

Session non programmée en 2021

Méthode pédagogique

- Études de cas et échanges d'expérience

Programme

- Bref historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques
- Utilisation de la convention collective et du Code du travail
- Mises en pratique à partir de cas concrets.

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max

Durée du stage : 3 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique

Prérequis : Avoir effectué le stage «*Découverte de FO et moyens du syndicat*». Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.



■ CONNAÎTRE SES DROITS II

Comme son nom l'indique, il s'agit de la continuité du stage «Connaître ses droits I».

Le juridique est devenu, il y a longtemps maintenant, une discipline importante pour la défense des salariés. C'est pourquoi le stage «Connaître ses droits II» prolongera le premier niveau.

Il te permettra de conseiller et d'orienter les camarades des syndicats, au sein des unions départementales ou unions locales, afin de faire respecter les droits des salariés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Méthode pédagogique

- Études de cas et travaux de groupe

Programme

- Rappel sur le maniement du Code du travail et de la convention collective
- Organisation judiciaire en France
- Les raisons et les conditions de recours à une juridiction
- Le raisonnement juridique et la méthode d'analyse
- La rupture conventionnelle

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max

Durée du stage : 5 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique

Prérequis : Avoir effectué les stages «*Découverte FO et moyens d'action du syndicat*» et «*Connaître ses droits I*». Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'union départementale pour assurer une permanence syndicale.

Les formations en UD

■ COMMUNICATION ORALE ET RÉSEAUX SOCIAUX

En tant que militant syndicaliste, tu communique déjà beaucoup oralement, que ce soit auprès de tes collègues, au sein du syndicat, dans les instances représentatives du personnel et dans beaucoup d'autres circonstances.

Seulement, es-tu certain d'utiliser la bonne méthode ?

Es-tu certain de pouvoir parler à un journaliste de la presse écrite ou même face à une caméra ?

Dans ce stage, tu aborderas les clés pour t'exprimer le plus efficacement possible, mais tu auras également une initiation pratique des réseaux sociaux.

Pour résumer, ce stage sera un moyen de développer tes facultés d'expression orale dans le contexte syndical et de te sensibiliser à l'usage des réseaux sociaux.

Méthode pédagogique

- Mises en situation
- Débriefings personnels et émotionnels
- Utilisation de matériel vidéo

Programme

- Les différents types de communication
- La communication verbale et non verbale
- Le comportement
- Initiation aux réseaux sociaux
- Mises en pratique à partir de cas concrets

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max

Durée du stage : 3 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique

Prérequis : Avoir effectué le stage «*Découverte de FO et moyens du syndicat*».

■ COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

La fusion des Instances Représentatives du Personnel en une seule a modifié de façon importante le fonctionnement de la représentation des salariés.

Ce stage te donnera les clés de compréhension du CSE. Que tu sois novice ou expérimenté, nous te donnerons les outils qui te permettront «d'exploiter» tous les rouages pour être le plus efficace possible dans ton mandat.

En tant que représentant du personnel au CSE, tu auras donc pour objectif de comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation Force Ouvrière.

Méthode pédagogique

- Topos théoriques, exercices individuels, tests et questionnaires, travaux de groupes, jeux de rôle,...

Programme

- Origines
- Fonctionnement du CSE
- Élections

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max

Durée du stage : 5 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique

Prérequis : Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage «*Découverte de FO et moyens d'action du syndicat*» sinon s'engager à le faire. Être membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS.

IMPÉRATIF : être pris en charge par le CSE



Les formations en UD

■ CSSCT / SSCT



Le CHSCT n'est plus, place désormais à ces nouvelles instances que sont la CSSCT et la SSCT.

Pour rappel, Force Ouvrière revendique le retour des CHSCT.

Pour autant, nous devons désormais utiliser les moyens dont nous disposons pour préserver la santé des salariés.

Dans ce stage, nous te transmettrons les éléments nécessaires pour que tu puisses appréhender ton rôle en matière de santé/sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation Force Ouvrière.

Méthode pédagogique

- Études de cas particuliers et mises en situation
- Exposés et échanges

Programme

- La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) source de revendications
- Rappel des positions Force Ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité
- Historique de la prévention des risques professionnels
- La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des instances de représentation du personnel en matière de santé et de sécurité
- La SSCT et les organismes de prévention
- La SSCT accidents du travail et maladies professionnelles
- La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail

Nombre de stagiaires : 12 min - 15 max

Durée du stage : 3 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique

Prérequis : Avoir effectué le stage «*Découverte de FO et moyens du syndicat*» ou s'engager à le faire et être membre du CSSCT/SSCT.

■ TRAVAIL ET HANDICAP - Organisée par la Confédération - Mission Handicap

La concertation relative à la réforme de la politique d'emploi des personnes handicapées ouverte depuis le 15 février 2018, toujours en cours, a porté dans un premier temps sur la réforme de l'obligation d'emploi puis dans un second temps sur la rénovation de l'offre de services.

Tout au long de cette concertation, FO s'est impliquée pour obtenir l'amélioration des réponses aux personnes en situation de handicap, apportées tant par le droit commun que par les acteurs spécialisés, et pour renforcer les négociations et leur contenu, sur le thème du handicap. La participation active de FO lors des discussions a conduit à quelques avancées significatives.

Objectif : accompagner, défendre les travailleurs handicapés. Agir pour l'emploi des personnes handicapées.

Méthode pédagogique

- Appropriation de la connaissance par des travaux pratiques
- Discussions et échanges

Programme

1. Le rôle de FO
2. Tour d'horizon du handicap
3. Le travailleur handicapé
4. L'obligation d'emploi dans le secteur privé
5. Les interlocuteurs du handicap
6. Comment aborder le handicap de manière collective (approche de la négociation)

Nombre de stagiaires : 10 min - 15 max

Durée du stage : 3 jours

Lieu : UD CGT-FO de Loire-Atlantique

Prérequis : Avoir suivi le stage «*Découverte de FO et moyens d'action du syndicat*»

Avoir suivi si possible le stage «*CHSCT*» ou CSE/CSSCT

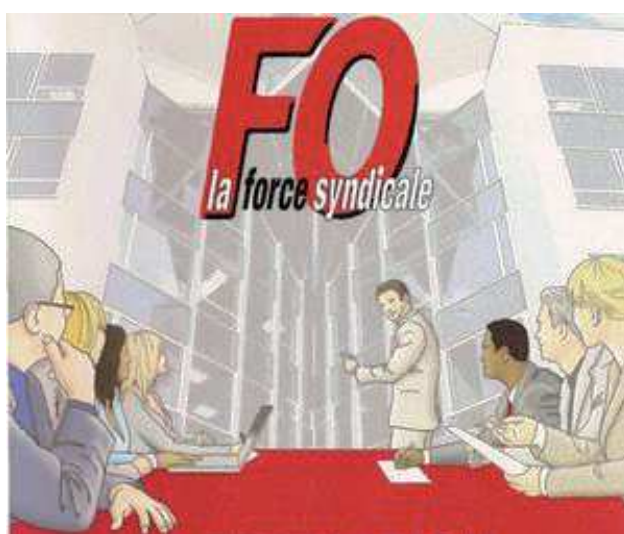
S'adresse principalement aux :

DS, membres du CSE, référents Handicap, membres des commissions Handicap (UD, FD, CE, CREFOP), membres CDAPH et CDCA (formation PH)

CALENDRIER 2021 - SESSIONS NATIONALES

Sem	Dates 2021	Intitulé du stage	Lieu	
3	Du 17 au 22 janvier	Négociation collective (en distanciel)	INSTITUT DU TRAVAIL UNIVERSITÉ DE STRASBOURG 39, avenue de la Forêt Noire 67000 STRASBOURG	
6	Du 07 au 12 février	Actualités juridiques		
11	Du 14 au 19 mars	AFIP - Les accessoires de jugement - Le CDD - Méthode d'analyse juridique		
13	Du 28 mars au 1 ^{er} avril	Organisation du travail		
15	Du 11 au 16 avril	Emploi		
17	Du 25 au 28 mai	Discrimination		
22	Du 30 mai au 4 juin	Comité Social et Économique		
25	Du 20 au 25 juin	Défenseurs devant les Prud'hommes - Niveau 1 débutant.		
26	Du 27 juin au 7 juillet	AFIP - Les accessoires de jugement - Le CDD - Méthode d'analyse juridique		
38	Du 19 au 24 septembre	Europe		
41	Du 10 au 15 octobre	Défenseurs devant les Prud'hommes - Niveau 2		
44	Du 2 au 5 novembre	Égalité (attente thématique)		
48	Du 28 nov. au 3 déc.	Emploi		
50	Du 12 au 17 décembre	AFIP - Formation de formateurs		
2	Du 11 au 15 janvier	CFMS - Formation de formateurs - Niveau 1		INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL (ISST) 16, boulevard Carnot 92340 BOURG-LA-REINE
4	Du 25 au 29 janvier	Actualités juridiques		
11	Du 15 au 19 mars	Formation professionnelle continue		
20	Du 17 au 22 mai	Modes d'organisation du travail		
23	Du 7 au 11 juin	AFIP		
36	Du 6 au 10 septembre	CFMS - Formation de formateurs - Niveau 2		
38	Du 20 au 24 septembre	Salaires		
39	Du 27 sept. au 1 ^{er} oct.	AFIP		
42	Du 18 au 22 octobre	Secteur international - Formation Entreprises et Droits de l'Homme		
47	Du 22 au 26 novembre	Discrimination		
50	Du 13 au 17 décembre	CSE		

Se renseigner des conditions à remplir auprès de Sonia : sbaud@fo44.fr



MODÈLE DE LETTRE

Demande d'autorisation d'absence pour congé de formation économique et sociale et de formation syndicale

SECTEUR PRIVE

À adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (Article L2145-5 du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du ... au ... /.../2021, soit ... jours d'absence, pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10 ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

SECTEUR PUBLIC

À adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (Article 21) et les décrets n°2004-1193 du 9 novembre 2004 (fonction publique de l'Etat), n°2007-148 du 2 février 2007 (fonction publique hospitalière) et n°94-191 du 4 mars 1994 (fonction publique territoriale) j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du ... au ... /.../2021 pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

DEMANDE D'INSCRIPTION AU STAGE

Intitulé du stage :

.....

Du : au : A :

Tous les champs doivent être remplis. Cette demande d'inscription doit être signée et datée par le demandeur et le Secrétaire du syndicat. Puis, elle doit être transmise à l'Union Départementale et/ou à la Fédération Nationale.

CONDITIONS D'ACCES POUR PARTICIPER AU STAGE

Cf Prérequis dans le Guide de la formation syndicale 2021

DONNEES PERSONNELLES

MR, MME NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse précise :

**A retourner à l'UD
2 mois avant le début
du stage**

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email (obligatoire) :

IBAN : **Joindre obligatoirement un RIB original (ou un RIP)**

DONNEES PROFESSIONNELLES

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone professionnel :

Nombre de salariés dans l'entreprise : Situation d'activité : Actif CDI Autre

Secteur d'activité : Fonction publique Privé

SYNDICAT LOCAL

Année d'adhésion à FO : Syndicat local :

Union départementale : Fédération :

Fonctions Syndicales :

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale	
depuis le	<input type="text"/>
Trésorier de syndicat ou de section syndicale	
depuis le	<input type="text"/>
Membre du bureau du syndicat	
Membre du bureau ou de la CE de la Fédération de l'UD. ou de l'UL.....	
Délégué syndical	
Délégué syndical central	
Représentant syndical au CSE	
Représentant syndical au CSEC	
Défenseur devant les prud'hommes	
Conseiller du salarié	

Fonctions électorales :

Membre du CSEC	
Membre du SSCT / CSSCT	
depuis le	<input type="text"/>
Membre du CSE	
Membre du CT	
Membre du CTE	
Conseiller prud'hommes :	
Autres	

Autres :

As-tu déjà participé à des stages ? oui non

si oui, précise le ou les stages que tu as déjà effectué(s) :

•	Année :
•	Année :
•	Année :
•	Année :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (www.e-fo.fr) par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant une période de 10 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier directement dans votre compte e-FO ou en nous contactant soit par mail : fichier@force-ouvriere.fr, soit par téléphone : 01 40 52 86 40.

ACCORDS

	Date	Signature ou cachet obligatoire pour UD et/ou Fédération
Stagiaire		
Syndicat		
UD Et/ou Fédération		